



National Association
of Federal Retirees

Association nationale
des retraités fédéraux

Réponse du gouvernement à la pandémie de la COVID-19

Comité permanent des ressources humaines, du développement des
compétences, du développement social et de la condition des personnes
handicapées de la Chambre des communes

Soumis par l'Association nationale des retraités fédéraux

L'Association nationale des retraités fédéraux (Retraités fédéraux) est le plus important organisme national de défense des membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi que des juges de nomination fédérale, de leurs partenaires et de leurs survivants. Retraités fédéraux est fier de ses 50 ans d'histoire en matière de défense des intérêts de ses membres et de tous les retraités. En collaboration avec nos bénévoles et nos 170 000 membres d'un océan à l'autre, nous poursuivons cette tradition de campagnes de défense des intérêts vigoureuses et intelligentes qui visent à soutenir des politiques judicieuses pour améliorer la vie de tous les Canadien·ne·s à la retraite, et à protéger les pensions et les prestations durement acquises par nos membres.

D'ici à ce que l'immunité soit atteinte, les Canadien·ne·s continueront de vivre avec les perturbations et l'incertitude causées par la pandémie de COVID-19. Et le rétablissement prendra également du temps. La santé des personnes âgées, l'assurance que notre système de soins de santé est fiable, durable et sécuritaire pour les personnes âgées, et l'atténuation des impacts de la COVID-19 sur la sécurité du revenu de retraite du Canada seront des priorités au cours des prochaines années, tant pour notre Association que pour tous les Canadien·ne·s.

Soumis par :

L'Association nationale des retraités fédéraux
865, chemin Shefford
Ottawa (Ontario) K1J 1H9
Téléphone : 613-745-2559
Courriel : defenseledesinterets@retraitesfederaux.ca.
Contact : Sayward Montague, directrice, Défense des intérêts

La COVID-19 et la santé des personnes âgées

Les annales du Canada sur la pandémie de COVID-19 rappelleront notre incapacité à protéger les personnes âgées vulnérables. Avec un pourcentage accablant de 81 % des décès liés à la COVID-19 survenant dans des établissements de soins de longue durée (SLD) au cours de la première vague, le Canada a accusé la proportion la plus élevée de décès dans le secteur des SLD de tous les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Nous devons admettre qu'il s'agit d'une tragédie nationale.

Nous devons également tenir compte des survivant·e·s de la COVID-19, des effets à long terme qui les toucheront et de leur cheminement vers le rétablissement.

Une partie des décès du secteur des SLD pendant la COVID-19 est attribuable au chaos organisationnel entraîné par la pandémie. Les résident·e·s de ces établissements sont également morts de faim, de soif, d'infection ou parce que leur état de santé n'était pas surveillé ou géré comme il l'aurait été normalement. Bon nombre des décès survenus dans les établissements de SLD auraient pu être évités.

La pandémie a révélé des conditions inacceptables dans de nombreux établissements de **soins** de longue durée au Canada. Depuis des décennies, ces questions sont soulevées par des spécialistes et des défenseur·e·s des droits des personnes âgées. Les gouvernements fédéral et provinciaux sont au courant de ces problèmes depuis des années, mais ont choisi de laisser les rapports s'empoussiérer les uns après les autres.

De nombreux problèmes dans le secteur des SLD ont produit ces résultats dévastateurs : des établissements bondés de conception obsolète; des ratios insuffisants de personnel par rapport aux résident·e·s, y compris le personnel réglementé (comme les spécialistes, les médecins et les infirmières); une période de soins insuffisante par résident·e; de mauvaises conditions de travail et de faibles salaires qui ont obligé certains employé·e·s à travailler dans plusieurs établissements pour joindre les deux bouts; et le recours à des agences de recrutement.

Ces problèmes sont apparus dans des établissements de SLD à but lucratif, à but non lucratif et publics. S'il a été démontré que les problèmes susmentionnés sont statistiquement plus graves et plus fréquents dans le secteur privé à but lucratif, ils sont également courants dans les secteurs public et à but non lucratif. Le secteur des SLD est aux prises avec des problèmes systémiques et récurrents et l'élimination du secteur privé dans ce secteur ne suffira pas à les résoudre.

Récemment, on a annoncé que le gouvernement soutenait un processus d'agrément actualisé pour que le secteur s'autoréglemente. Pendant la pandémie, les établissements de SLD agréés ne s'en sont pas mieux tirés que leurs homologues pendant la pandémie et ne suffiront pas à résoudre les problèmes qui ont été mis en lumière. Les Canadien·ne·s méritent un système de soins de longue durée bien réglementé, avec des normes nationales liées au financement, ainsi qu'un soutien accru aux aidants naturels et aux soins à domicile et communautaires.

La COVID-19 et la sécurité du revenu de retraite

Le gouvernement fédéral a déjà pris certaines décisions qui ont eu un impact positif sur le bien-être financier des personnes âgées et des régimes de retraite, notamment l'augmentation de la Sécurité de la vieillesse (SV) pour les personnes âgées de plus de 75 ans et les paiements uniques en 2020 et 2021. Cependant, la COVID-19 a eu un impact sur l'épargne-retraite et les régimes de retraite, et certaines personnes passent à travers les mailles du filet.

Certains des programmes d'urgence du gouvernement fédéral devraient être réévalués, pour répondre aux besoins des personnes qu'on a perdues de vue dans les bouleversements causés par la pandémie. Enfin, certaines personnes ont reçu moins de 5 000 \$ l'année dernière en revenus d'emploi en 2019 et en 2020, pour diverses raisons (pour cause d'interventions chirurgicales ou en raison d'un handicap limitant le nombre d'heures travaillées), tout en devant quand même travailler à temps partiel pour suppléer à leur modeste pension. Ces personnes n'étaient pas admissibles à la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ou à la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE).

Comme tous les Canadien·ne·s, les personnes âgées ont été victimes de la hausse des coûts. Par exemple, on estime que la nourriture a augmenté de 15 % depuis 2018, selon Statistique Canada, tandis que le transport est devenu plus difficile et plus coûteux, car les options publiques comme les autobus et les trains comportent des risques d'exposition au virus.

Même si les paiements uniques de la SV peuvent compenser certaines augmentations de coûts subies par les personnes âgées, ils ne remplaceront pas le revenu perdu pour plusieurs. Bon nombre d'entre elles ne peuvent plus travailler ou aurait mis leur santé en danger si elles l'avaient fait durant la pandémie.

Les participant·es à des régimes à cotisations déterminées ont constaté une diminution de leurs rendements attendus. Si un·e participant·e à un régime à cotisations déterminées prend sa retraite, sa pension a probablement une valeur moindre qu'avant le début de la crise. Les participant·es à des régimes à prestations cibles ont subi une augmentation de leurs cotisations et une réduction des prestations de retraite, sans oublier l'actuelle possibilité d'une interruption de l'indexation de ces prestations dans un avenir prévisible, en cas de régime dont l'indexation est conditionnelle au rendement.

Les membres des régimes à prestations définies ont été moins touchés, car ces régimes sont moins vulnérables aux fluctuations à court terme du marché.

La recherche a aussi déterminé que les régimes de retraite à prestations déterminées réduisent le versement annuel du SRG d'environ 2 à 3 milliards de dollars par année¹, ce qui élimine un engagement financier important pour le gouvernement fédéral. Alors que les régimes de retraite s'apprêtent à faire face à leur propre rétablissement de la COVID-19, certains employeurs pourraient être poussés à réduire leurs coûts en liquidant ou en mettant fin aux régimes de retraite à prestations déterminées, ou en les convertissant en régimes à cotisations déterminées.

En créant un environnement politique solide pour les régimes à prestations déterminées et en remédiant aux inefficacités des outils d'épargne-retraite, on s'assurera que les personnes âgées canadiennes d'aujourd'hui et de demain seront bien placés pour jouir d'une retraite sécuritaire et pour contribuer à la croissance économique.

Les impacts sociaux de la COVID-19

Tout au long de la pandémie, les personnes âgées ont souffert d'un isolement extrême, que ce soit à domicile ou dans les résidences pour personnes âgées.

Au cours de la première vague, les familles et les aidant·es naturels n'étaient pas autorisés à entrer dans les établissements de SLD, ce qui a aggravé le déficit de soins dans de nombreux établissements et a traumatisé les familles qui ont dû faire face au décès d'un·e conjoint·e, de leurs parents et de leurs proches plus âgés survenu dans l'isolement.

Comme la plupart des Canadien·ne·s, les personnes âgées ont eu peu de contact avec leurs amis et leur famille pendant des mois. La communication virtuelle a atténué cette solitude pour certaines personnes âgées, mais les obstacles qu'elles ont dû surmonter comprennent le manque d'accès et d'aisance avec ces technologies et le manque de connectivité Internet adéquate dans certaines régions.

Retraités fédéraux a mené un sondage auprès de ses membres, auquel près de 10 000 ont répondu.

Les trois quarts des répondant·e·s se sont sentis isolés pendant la pandémie, et 63 % d'entre eux ont estimé que leur isolement avait augmenté. Ces chiffres indiquent clairement que l'isolement social des groupes de population plus âgés a augmenté pendant la pandémie, d'autant plus que de nombreux membres de Retraités fédéraux bénéficient de bonnes conditions de retraite, notamment d'un revenu plus élevé et d'une assurance maladie et dentaire étendue.

De l'utilisation précoce d'expressions offensantes comme la « faucheuse de bébé-boumeurs » à une communication avec de meilleures intentions, mais toujours condescendante qui caractérisait les adultes âgés comme le groupe démographique « le plus susceptible d'être affecté par la COVID », les personnes âgées se sont également senties stigmatisées tout au long de la pandémie. Il ne faut pas sous-estimer les effets psychologiques que le langage peut avoir sur des personnes déjà isolées et ignorées.

La santé mentale des personnes âgées a également souffert. L'isolement peut être un facteur de comorbidité qui aggrave les problèmes de santé mentale et physique. Les personnes qui ont perdu des êtres chers à cause de la COVID-19 ont dû non seulement faire face à cette perte dans l'isolement, mais aussi sans avoir la possibilité de vivre leur deuil de manière appropriée et de dire adieu. Les funérailles

¹ OPTrust. 2013. New analysis confirms that defined benefit pensions provide significant benefits to Canadian economy. Toronto: OPTrust.

étaient permises, mais fortement restreintes, ce qui a empêché beaucoup de personnes endeuillées de trouver le réconfort qu'une célébration de la vie peut apporter et ont été une grande source d'anxiété.

La COVID-19 et les vétérane·e·s

Les vétérane·e·s ont été touchés par la COVID-19 et les situations qu'elle a créées.

Les femmes vétéranes constituent un groupe particulier ayant des intérêts, des besoins et des expériences distincts, particulièrement en ce qui concerne la COVID-19. Les commentaires des femmes vétéranes indiquent qu'elles sont susceptibles de travailler dans les secteurs les plus touchés par la COVID-19, d'être mères monoparentales ou d'être les conjointes de personnes en service actif, ce qui signifie qu'elles peuvent avoir perdu leur revenu et qu'elles ont moins de soutien et plus de difficultés à mener leurs activités quotidiennes.

Il est urgent de mieux comprendre le nombre de femmes vétéranes touchées par la COVID-19 et la manière dont elles sont affectées par le virus. Pour veiller à répondre aux besoins des femmes vétéranes canadiennes, le gouvernement du Canada doit s'efforcer de comprendre le nombre et l'emplacement d'entre elles qui se trouvent dans des établissements de soins de longue durée; le nombre et l'emplacement de celles qui sont âgées et qui vivent seules; le nombre de celles qui sont sous-employées et l'évolution de leur vie en parallèle à l'augmentation des demandes s'exerçant sur celles qui sont aidantes naturelles.

L'analyse comparative entre les sexes et la COVID-19

Les premiers indicateurs signalent que les femmes canadiennes sont plus susceptibles que les hommes d'être gravement touchées par la COVID-19, ce qui est logique étant donné que les Canadien·ne·s de plus de 85 ans, qui sont sans doute les plus exposés, sont principalement des femmes (environ 66 %). D'autres facteurs, dont le statut socio-économique, la race et l'ethnicité, ainsi que les comorbidités, contribuent probablement à rendre certaines personnes plus vulnérables à la COVID-19.

De plus, la réponse du Canada à la COVID-19 doit comprendre une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). Par exemple, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être aidantes naturelles et y consacrent généralement plus de temps. Cela est particulièrement vrai pour les femmes âgées et les femmes à faible revenu, tout en ayant un impact financier sur elles.

Dans les rôles officiels d'aidant·e·s, les femmes, et plus particulièrement les femmes de couleur et les immigrantes récentes, sont surreprésentées dans les postes de préposé·e·s aux services de soutien personnel (PSSP). Ces emplois peuvent être précaires et se caractérisent par de faibles salaires, des horaires changeants, de longs quarts de travail, des employeurs multiples et un travail difficile qui n'est pas valorisé socialement. Ces femmes et leurs familles ont été exposées de manière disproportionnée à la COVID-19 et en ont subi les conséquences. Si des normes nationales solides peuvent améliorer l'ensemble des services fournis, ainsi que la qualité de vie et les résultats pour les résident·e·s des établissements de SLD, elles devraient également améliorer les conditions de travail des PSSP.

Conclusions et recommandations

Avant tout, Retraités fédéraux continue de recommander la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour les personnes âgées afin d'optimiser l'inclusion sur les plans de la santé, des finances et du tissu social, pour que tous les Canadien·ne·s puissent vieillir dans la dignité. Une telle stratégie devrait s'appuyer sur

les principes de l'accès, de l'équité, du choix, de la valeur et de la qualité des soins aux personnes âgées.

De plus, nous recommandons que le gouvernement fédéral :

1. Travaille en collaboration avec les provinces et les territoires, afin d'établir des principes de SLD nationaux et des normes nationales liées au financement des soins de longue durée, des soins à domicile et des soins en milieu communautaire, avec un mécanisme pour les faire respecter;
2. Travaille à faire évoluer notre système de soins vers un système axé sur les soins à domicile et en milieu communautaire, ce qui nécessite d'investir dans ces types de soins afin d'en accroître la disponibilité, ainsi que d'investir dans les ressources et le soutien aux aidant·e·s naturels, par exemple les soins de relève;
3. Fournisse un soutien financier immédiat aux aidant·e·s naturels qui, en raison de la COVID-19, doivent assumer des coûts supplémentaires pour les soins à donner;
4. Investisse dans des outils et des programmes visant à soutenir les aidant·e·s naturels, tant sur le plan émotionnel que psychologique, afin de les aider à faire face à la réduction des soins de relève et à la nécessité de donner des soins 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;
5. Veille à ce que les personnes âgées qui ont travaillé en 2019 et en 2020 et qui ont gagné moins de 5 000 dollars puissent bénéficier d'une aide financière en fonction des besoins;
6. Mette en œuvre des augmentations à plus long terme du Supplément de revenu garanti pour cibler les personnes âgées financièrement vulnérables et augmenter la SV pour les personnes qui y sont admissibles;
7. Mette en œuvre des mesures qui protègent les pensions à prestations déterminées et les participant·e·s aux régimes de retraite, tant dans l'immédiat qu'à plus long terme;
8. Veille à ce qu'une analyse ACS+ de la réponse du Canada à l'épidémie de COVID-19 et du rétablissement soit effectuée et s'attaque aux inégalités.

Enfin, une surveillance indépendante d'une stratégie nationale pour les personnes âgées pourrait garantir que les intérêts publics sont servis. Il faut envisager la création d'un poste indépendant et impartial de protecteur·trice des personnes âgées, qui travaillerait avec le gouvernement, le secteur et les parties prenantes, pour faire avancer les politiques publiques qui permettront aux Canadien·ne·s de vieillir dans la dignité et en toute sécurité.